

**PARLEMENT DE LA
REPUBLIQUE DE VANUATU**

CINQUIEME LEGISLATURE

PREMIERE SEANCE

JEUDI 21 DECEMBRE 1995

1. Le Secrétaire Général du Parlement ouvre la séance à 8h30. Il souhaite la bienvenue à tous les candidats élus et les félicite de leurs élections. Il lit la procédure parlementaire permettant de constituer, la nouvelle Assemblée législative ainsi que l'avis de convocation. Le Secrétaire Général demande ensuite à chaque candidat élu de se lever lorsque son nom est prononcé, en signe de présentation à ses collègues. Constatant que le quorum est atteint en vertu du paragraphe 1) de l'article 4 du Règlement Intérieur (RI) le Secrétaire Général déclare que le Parlement est constitué conformément à l'article 4 du Règlement Intérieur du Parlement, au doyen des députés, Amos Andeng, de diriger les débats pour l'élection du Président.
2. M. Amos ANDENG, Député d'Ambrym, est conduit au fauteuil de président. Il prononce un bref discours d'acceptation et de remerciement puis dit la prière.
3. Le Secrétaire Général du Parlement, sur demande du Doyen, demande aux membres élus de prêter serment et demande aussi au Président de la Cour Suprême d'en être témoin. Tous les membres élus prêtent alors serment.
4. Le Secrétaire Général du Parlement, lit l'article 1) et 2) du Règlement Intérieur (R.I) portant sur l'élection du Président du Parlement.

ELECTION DU PRESIDENT DU PARLEMENT.

5. M. Robert KARIE, Député de Tongoa/Shepherds, appuyé par M. Willie Jimmy, propose M. Maxime Carlot comme Président du Parlement.
6. M. Maxime CARLOT, Député de Port-Vila, accepte la nomination.
7. M. Sato KILMAN, Député de Mallicolo, appuyé par M. Jackleen Ruben Titek, propose député M. Edward Natapei Nipake comme Président du Parlement.
8. M. Edward Nipake NATAPEI, Député de Port-Vila, accepte la proposition.

9. Mme. Hilda LINI, Député de Port-Vila, propose que soient closes les propositions.
10. Le Doyen Président la séance, Député Amos Andeng demande aux deux côtés de désigner chacun un scrutateur.
11. M. Serge VOHOR, Député de Santo/Malo, nomme Willie Jimmy comme scrutateur du côté du gouvernement.
12. M. Donald KALPOKAS, Député d'Efaté, nomme William Edgel comme scrutateur du côté de l'Opposition.
13. M. Amos ANDENG, Député d'Ambrym, Doyen des députés, demande aux deux scrutateurs de vérifier l'urne.
14. Les députés votent un par un par ordre alphabétique, à scrutin secret.
15. M. Willie JIMMY, Député de Port-Vila, annonce les voix obtenues pendant que M. William Edgel les vérifie et les notent.
16. Le Doyen présidant la séance déclare M. Maxime Carlot dûment élu président du parlement par 28 voix contre 22.
17. M. Maxime CARLOT, prête serment d'allégeance à la nation devant l'Attorney Général.
18. M. Maxime CARLOT, Président du Parlement, prend le fauteuil présidentiel et remercie les députés de son élection.

ELECTION DES PRESIDENTS ADJOINTS DU PARLEMENT

PREMIER PRESIDENT ADJOINT

19. M. Paul TELUKLUK, Député de Mallicolo, appuyé par M. le député Allan Bule propose M. John Tari comme premier vice-président du Parlement.
20. M. John TARI, Député de Santo/Malo, accepte la proposition.
21. M. Sela MOLISA, Député de Santo/Malo, appuyé par M. le député William Edgel, propose M. Jeffrey Lauha, comme premier Vice-président du Parlement.
22. M. Jeffrey LAUHA, Député de Tanna, accepte la proposition.
23. M. Maxime CARLOT, Président du Parlement, décide que les nominations soient closes et demande aux deux côtés de nommer chacun un scrutateur.

24. M. Serge VOHOR, désigne à nouveau M. le député Willie Jimmy comme scrutateur et M. Donald Kalpokas, désigne à nouveau M. le député William Edgel comme scrutateur.
25. M. Vincent BOULEKONE, Député de Pentecôte, rappelle qu'il est 11h30 et que selon le Règlement Intérieur, la séance doit être suspendue.
26. Le Président du Parlement fait savoir que cette séance est une séance spéciale et que les sujets figurant à l'ordre du jour doivent de ce fait être épuisés.
27. Le Président du Parlement déclare John Tari Député de Santo/Malo dûment élu Premier Vice-Président du Parlement par 28 voix contre 22.
28. M. John TARI, Député de Santo/Malo, prête serment comme Premier Vice-Président du Parlement devant l'Attorney Général.
29. Le Président du Parlement demande si les journalistes peuvent prendre des photos dans la Chambre.
30. Avec l'approbation unanime des députés présents, le Président autorise les journalistes de prendre des photos dans la chambre.

ELECTION DU DEUXIEME VICE-PRESIDENT.

31. Le Président du Parlement demande à nouveau aux deux scrutateurs, députés Willie Jimmy et William Edgel de procéder à l'élection du Deuxième Vice-Président.
32. Mme. Hilda LINI, Député de Port-Vila, appuyé par M. Iarris Naunun, député de Tanna, propose la candidature de M. Amos Andeng, Député d'Ambrym, au poste de Deuxième Vice-Président.
33. M. Amos ANDENG, Député de Ambrym, décline la proposition.
34. M. Paul TELUKLUK, Député de Mallicolo, appuyé par M. Iarris Naunun, député de Tanna, propose la candidature de M. Amos Bangabiti, député d'Ambae au poste de Deuxième Vice-Président.
35. M. Amos BANGABITI, Député d'Ambae, accepte la proposition.
36. M. James Adin TAMATA, Député de Maewo, appuyé par M. Henry Iauko, député de Tanna, propose la candidature de M. Paolo Tabiavaka, député de Luganville au poste de Deuxième Vice-Président du Parlement.
37. M. Paolo TABIVAKA, Député de Luganville, accepte la proposition.

38. Le Président du Parlement demande aux députés de procéder au vote.
39. Le Président du Parlement déclare député Amos Bangabiti, député d' Ambae élu Deuxième Vice-Président du Parlement de Vanuatu par 28 voix contre 22.
40. M. Amos BANGABITI, Député de Ambae, prête serment comme Deuxième Vice-Président du Parlement de Vanuatu devant l'Attorney Général.
41. La liste des députés, signée d'abord par le Président du Parlement et ses deux vice-Présidents est ensuite signée par tous les autres députés.
42. Le Président déclare qu'en vertu de l'article 41 de la Constitution et de l'article 8 du Règlement Intérieur la Chambre doit maintenant procéder à l'élection du Premier Ministre.

ELECTION DU PREMIER MINISTRE

43. M. Walter H. LINI, Député de Pentecôte, appuyé par Alfred Maseng, Député de Luganville propose M. Serge Vohor, comme Premier Ministre de la République de Vanuatu.
44. M. Serge VOHOR, Député de Santo/Malo, accepte la proposition.
45. M. Barak T. SOPE, Député d'Efaté, appuyé par M. Vincent Boulekone, Député de Pentecôte, propose que M. Kalpokas, comme Premier Ministre de la République de Vanuatu.
46. M. Donald KALPOKAS, Député d'Efaté, accepte la proposition.
47. Le Président demande aux deux scrutateurs de venir prendre leur place pour l'élection du Premier Ministre.
48. Les députés par ordre alphabétique et un par un votent à scrutin secret.
49. Le Président déclare M. Serge Vohor dûment élu Premier Ministre de la République de Vanuatu.
50. Le Président demande à l'Attorney Général d'administrer le serment d'allégeance au nouveau Premier Ministre.
51. M. Serge VOHOR, Premier Ministre, devant l'Attorney Général en témoin, prête serment.
52. Le Président du Parlement annonce que la prochaine étape de la séance se déroulera hors de l'hémicycle. Le Premier Ministre annoncera les ministères et les ministres prêteront serment. Enfin l'étape finale de la séance consistera à

témoigner de l'Arrivée du Président de la République et la Garde d'honneur et enfin le discours du Président.

53. La séance suspendue à 14h40, reprend à 14h50.
54. Le Président du Parlement annonce l'arrivée du Président de la République, M. Jean-Marie Leye Lenalcau.
55. M. le Président de la République présente son allocution (Texte annexé).
56. La Première séance du Parlement est close à 15h00.